



ACCOMPAGNEMENT À LA MOBILITÉ
UNE AIDE INDIVIDUALISÉE
POUR UN NOUVEL
AVENIR PROFESSIONNEL



Les collectivités peuvent connaître des agents qui ont manifesté un souhait de changer de poste ou même d'orientation professionnelle et ce pour différentes raisons : choix personnel, inaptitude, désaccord avec la collectivité,... L'**accompagnement à la mobilité** proposé par le CDG67 a pour objectif d'aider ces agents à concrétiser leur projet de mobilité. Un expert en mobilité réalisera un **accompagnement personnalisé** qui intègre un **bilan professionnel**, une **aide à la recherche de poste** et une **préparation concrète aux entretiens de recrutement**.



VOS PROBLÉMATIQUES

- > Un des agents de ma collectivité m'a fait part de son souhait de **quitter la collectivité sans parvenir à mettre en œuvre sa décision.**
- > Un collaborateur connaît **une usure physique** sur son poste de travail qui risque à terme de **conduire à une inaptitude.**
- > Un de mes agents **ne s'épanouit plus dans son travail et n'a plus aucune motivation**, ce qui déteint sur ses collègues.
- > Un agent est **en désaccord avec la collectivité** et le travail s'effectue dans de mauvaises conditions.



DEUX NIVEAUX D'ACCOMPAGNEMENT

| ACCOMPAGNEMENT DE NIVEAU 1 | *(inclus dans votre cotisation au CDG)*

Premier rendez-vous entre le conseiller du Centre de Gestion, l'agent et la collectivité pour **aborder la question de la mobilité de l'agent** : faisabilité du projet professionnel, réponses aux interrogations sur le statut. Si un besoin est identifié, la prestation mobilité lui sera proposée.

| ACCOMPAGNEMENT DE NIVEAU 2 |

Suivi personnalisé de l'agent destiné à l'aider dans la **définition de son projet professionnel et dans sa mise en œuvre**. Signature d'une convention entre la collectivité, l'agent et le CDG67.

Déroulé de la prestation : 7 à 8 entretiens de 1h30 avec l'agent.

> Bilan de carrière

Permet de définir le projet de mobilité de l'agent et sa faisabilité. L'expert analyse le parcours professionnel de l'agent, sa personnalité et ses aspirations professionnelles. Ce bilan est complété par une enquête terrain qui permet de vérifier la viabilité du projet et de définir d'autres pistes le cas échéant.

> Aide à la recherche de mobilité

Vise à concrétiser le projet de mobilité : travail sur le CV et la lettre de motivation, accompagnement à l'utilisation des outils de recherche d'emploi, recherche de postes dans le réseau professionnel du CDG67, ouverture à d'autres réseaux, proposition d'un plan de formation si nécessaire.

> Préparation aux entretiens de recrutement

Préparation aux entretiens de recrutement, mise en situation, entraînement sur des offres réelles.



Les + du CDG

- + La très bonne connaissance des métiers de la Fonction Publique Territoriale et des contraintes liées au statut.
- + Un expert mobilité possédant 10 ans d'expérience dans le recrutement.
- + Le réseau du CDG auprès des collectivités affiliées et sa connaissance du marché de l'emploi public.
- + Un travail pluridisciplinaire pour mieux appréhender les reclassements (psychologue, ergonome, infirmiers, médecins).

Conditions financières

Accompagnement de niveau 1 :

Inclus dans votre cotisation au CDG67.

Accompagnement de niveau 2 :

990 €

Pour une mobilité liée à un reclassement médical, le FIPHP pourra éventuellement prendre en charge une partie des frais.



EMPLOI PUBLIC

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN

12 avenue Schuman

CS 70071 – 67382 LINGOLSHEIM CEDEX

Tél. 03 67 07 92 06

mail : m.beaulieu-urbani@cdg67.fr



fonction publique territoriale